

Formulaire ICH-09 (2008) – Demande d'accréditation pour une ONG

2^{EME} PARTIE : FORMULAIRE DE DEMANDE

FORMULAIRE ICH-09

<p align="center">Demande d'accréditation d'une organisation non gouvernementale pour assurer des fonctions consultatives auprès du Comité</p>
<p>1. Nom de l'organisation : Asociația Teatrului Folcloric din Romania și Republica Moldova (L'Association du Théâtre Folklorique de Roumanie et de la République de Moldavie)</p>
<p>2. Adresse de l'organisation : Str. Ardeluta, nr.4, Bloc G 13, Sc. C, Ap. 40, cod 610042 Loc. Piatra Neamt, Jud. Neamt, Romania</p>
<p>3. Pays où l'organisation est active :</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> national <input checked="" type="checkbox"/> international (veuillez préciser :)</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> dans le monde entier<input type="checkbox"/> Afrique<input type="checkbox"/> États arabes<input type="checkbox"/> Asie & Pacifique<input type="checkbox"/> Europe & Amérique du Nord<input type="checkbox"/> Amérique latine & Caraïbes <p>Veuillez énumérer le/les principal(aux) pays où elle est active: Republique de Moldavie</p>
<p>4. Date de sa création ou durée approximative de son existence: Depuis 18.05.1993</p>

Formulaire ICH-09 (2008) – Demande d'accréditation pour une ONG

5. Objectifs de l'organisation :

350 mots maximum

Le phénomène du théâtre folklorique en Roumanie et la République de Moldavie connaît encore une large diffusion et diversité. L'Association du Théâtre Folklorique de Roumanie et de la République de Moldavie, fondée conformément à la Loi nr. 21/1924, à l'Ordonnance gouvernementale nr. 26/2000 et à la Loi nr. 54/2003, se propose les objectifs suivants, qui se retrouve dans le statut de l'A.T.F.R.M.:

1. La recherche, la conservation, la protection, la sauvegarde et la stimulation des traditions authentiques du théâtre folklorique roumain.
2. La stimulation et le développement du théâtre folklorique roumain, qui se relève être une donnée culturelle particulière dans le paysage du cérémonial et de la solennité carnavalesque occasionnées par les fêtes de la Noël, du Jour de l'An et du Baptême.
3. La protection des intérêts et des droits des membres de l'A.T.F.R.M.
4. L'affirmation des talents authentiques et l'approfondissement de la connaissance des faits de théâtre folklorique par le déplacement des folkloristes dans les zones ethno-folkloriques spécifiques.
5. La valorification des faits de dramaturgie folklorique par l'intermédiaire des spectacles, tournés, expositions, concours, festivals, séminaires, colocoques, consultations.
6. L'inscription en l'A.T.F.R.M. de toutes les groupes de théâtre folklorique au fur et à mesure qu'elles se constituent.
7. Le déplacement et la participation à l'étranger aux manifestations similaires de théâtre folklorique.
8. L'organisation de recherche par des étapes de constatation et d'analyse du théâtre folklorique.

6. Activités de l'organisation en matière de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel

6.a. Domaine(s) où l'organisation est active :

- traditions et expressions orales
- arts du spectacle
- pratiques sociales, rituels et événements festifs
- connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers
- savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel
- autres domaines – veuillez préciser :

Formulaire ICH-09 (2008) – Demande d'accréditation pour une ONG

6.b. Principales activités de sauvegarde dans lesquelles l'organisation est impliquée :

- identification, documentation, recherche (y compris le travail d'inventaire)
- préservation, protection
- promotion, mise en valeur
- transmission, éducation formelle et non formelle
- revitalisation
- autres mesures de sauvegarde – veuillez préciser :

Formulaire ICH-09 (2008) – Demande d'accréditation pour une ONG

6.c. Description des activités de l'organisation :

750 mots maximum

L'Association du Théâtre Folklorique de Roumanie et de la République de Moldavie (A.T.F.R.M.) est la première et l'unique association culturelle de théâtre folklorique de Roumanie, en étant indépendante, apolitique, non-gouvernementale, non-lucrative et non-patrimoniale. Fondée en 1993, conformément à la Sentence civile nr. 32/18.05.1993, prononcée par le Tribunal civil de Piatra-Neamț, dans le Département de Neamț (voir le document en annexe) et étant conçue en étroite liaison aux réalités ethniques de Roumanie et de la République de Moldavie, l'A.T.F.R.M. se propose – fidèle à son statut et partie intégrante de la Sentence civile nr. 32/18.05.1993 – d'identifier, récupérer, restituer, stimuler et sauvegarder les manifestations de la vie folklorique pratiquées à l'occasion des rites de transition d'une année à l'autre. En ce sens, un accent particulier est mis sur la recherche des phénomènes du théâtre folklorique et des traditions à expression surtout dramatique.

Avant tout, on étudie les spectacles de théâtre folklorique à thème de la vie des haidouks (Jianu, Bujor, Coroi, Lucanu, Terente, Florea, Radu, Pantelimon), d'inspiration historique (Pacea generală, Încheierea păcii, Predarea lui Osman Pașa, Brâncovenii, Halima, Căderea Plevnei, Căderea Berlinului) et d'évocation religieuse (Irozii, Nașterea Domnului Iisus, Vicleimul, Pruncul Iisus, Steaua, Colinde). Toutes ces troupes (équipes, „coteries”, groupes, suites), affirmées, promouées au cours des spectacles „underground” (d'une maison à l'autre ou d'un village à l'autre) – tout en ignorant la mise en scène aussi que le cadre urbain à l'occasion des festivals, des concours et des émissions folklorique passées à la télé – abordent une adaptation à la scène sui generis livresque et christologique et acquièrent parfois des connotations internationales. On prête également attention aux autres mises en scène à caractère folklorique qui se rattachent aux fêtes de la Noël, du Jour de l'An et du Baptême (Capre, Urși, Cerbi, Căiuți, Arnăuți, Mașcați, Plugușorul, Buhaiul, Calul, Semănătorii) et qui, tout en exacerbant l'atmosphère de fête, étalent une multitude de gestes, de symboles et de costumes. Celles-ci sont considérées comme des actes augurales, propitiatoires, divinatoires et apotropaïques, beaucoup d'elles étant marquées au sceau de la paremiologie et de la météorologie et même du démoniaque et de la superstition. Presque dans toutes les localités de Roumanie et de la République de Moldavie les groupes folklorique apparaissent à l'occasion des fêtes de la Noël et du Jour de l'An. L'activité la plus importante mise au point et organisée par l'A.T.F.R.M. est le Festival du Théâtre Folklorique et des Masques, qui a lieu à Piatra-Neamț chaque année au mois de décembre, où participent des formations spécialisées du pays et de l'étranger. L'A.T.F.R.M. déroule, parallèlement à l'activité de recherche et d'archive une intense activité de publication des poésies et des drames folklorique, ainsi que des écrivains en provenance de la littérature folklorique. On a publié sous l'égide de l'A.T.F.R.M. les livres suivants: Folclor literar din județul Neamț (George Brăescu, Piatra-Neamț, 1996), Panorama Teatrului Folcloric (George Brăescu, Piatra-Neamț, 2000), Dramaturgie Folclorică Ilustrată (George Brăescu, Piatra-Neamț, 2004), Monografia comunei Poiana Teiului (Ion Ghiorghiu, Piatra-Neamț, 2001), Poemele Bistriței (Alecus Iosifescu, Piatra-Neamț, 2001), Un om pe lume (Alexandru Găină, Piatra-Neamț, 2007). Ces activités, ainsi que d'autres qui visent la réalisation d'expositions d'art photographiques, de tournées et de projets au domaine de la culture immatérielle, se déroulent en Roumanie, plus spécialement dans la province historique de Moldavie, mais aussi dans la République de Moldavie.

Directeur fondateur, Prof. George Brăescu

Formulaire ICH-09 (2008) – Demande d'accréditation pour une ONG

7. Ses expériences de coopération avec les communautés, les groupes et les praticiens du patrimoine culturel immatériel :

350 mots maximum

1. L'accessibilité, par le réseau Internet, à l'information des membres de l'A.T.F.R.M. en ce qui concerne les événements et les manifestations à caractère folklorique passées au pays et à l'étranger.
2. La médiatisation des relations et des intérêts de coopération entre les troupes de théâtre folklorique de Roumanie et de la République de Moldavie.
3. La mise au point des contrats et des projets de coopération de l'A.T.F.R.M. (d'intérêt régional, national et européen) avec les institutions gouvernementales et individuelles à fin de réaliser les objectifs proposés.
4. La participation, sous l'égide de l'A.T.F.R.M., des groupes de théâtre folklorique aux Fêtes traditionnelles annuelles organisées par les mairies du pays.
5. L'enregistrement et la légalisation de l'A.T.F.R.M. au Répertoire des Organisations Non-Gouvernementales, géré par la Chambre des Députés de Roumanie.

8. Documentation sur les capacités opérationnelles de l'organisation :

Veillez décrire en détail les capacités opérationnelles de l'organisation à l'aide des documents appropriés, comme énoncé au paragraphe 94 des Directives opérationnelles.

8.a. Membres et personnel :

Veillez présenter les pièces justificatives.

8.b. Personnalité juridique reconnue :

Veillez présenter les pièces justificatives.

8.c. Durée d'existence et activités :

Veillez présenter les pièces justificatives.

9. Personne à contacter pour la correspondance :

(1) Gheorghe BRAESCU

Str. Ardeluta, nr.4, Bloc G 13, Sc. C, Ap. 40, cod 610042

Loc. Piatra Neamt, Jud. Neamt, Romania

Tel: +0040744792236

e-mail: braescu.gheorghe@yahoo.com

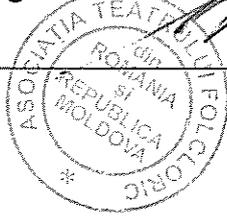
(2) Vasile SPIRIDON

Tel: +0040740278193

e-mail: gabrielaspiridon@clicknet.ro

Formulaire ICH-09 (2008) – Demande d'accréditation pour une ONG

10. Signature :



A handwritten signature in black ink, written over a horizontal line that spans the width of the signature box.

Traduction du roumain



Dossier n° 33/PJ/1993

LE TRIBUNAL CIVIL DE PIATRA NEAMȚ
Département de Neamț

Puisque la présente photocopie est conforme à l'original joint au dossier numéro 33/PJ/1993 de ce Tribunal Civil, elle est légalisée par nous pour être restée définitive/ irrévocable le 03.02.04

Le Greffier en chef,
[Signature indéchiffrable]
[Cachet du Tribunal Civil de Piatra Neamț, le Ministère de la Justice, Roumanie]
[Timbre judiciaire, 1500 lei]



LE TRIBUNAL CIVIL DE PIATRA NEAMȚ
DÉPARTEMENT DE NEAMȚ

SENTENCE CIVILE N° 32

Chambre du conseil du 18.05.1993

Président Carmen Comaniță
Juge Alexandru Zaharia
Procureur Mircea Șerban
Greffier Elena Bontianu

On examine la demande d'inscription de l'Association du Théâtre Folklorique de Roumanie et de la République de Moldavie.

À l'appel nominal effectué se présente le représentant de l'association.

La procédure est légalement accomplie.

Le greffier de l'audience a rédigé le compte-rendu exposé verbalement, après quoi, comme il n'y a plus d'autres preuves à administrer, on constate que l'affaire se trouve en état de jugement, le jury octroyant la parole sur le fond de l'affaire.

Le représentant de l'association sollicite la recevabilité de la demande.

Le procureur déclare être d'accord avec la demande d'inscription.

Après en avoir délibéré,

L'INSTANCE

En ce qui concerne la présente affaire civile:

Par la demande inscrite au rôle de cette instance sous le numéro 33/PJ/6.05.1993, Alupului C., Brăescu Gh., Galinescu Teoctist, Rotaru Gh. et Lupu Constantin ont sollicité l'inscription de l'Association du Théâtre Folklorique de Roumanie et de la République de Moldavie, constituée en effet le 16.04.1993.

En motivant l'action, les représentants ont déclaré que l'association est culturelle, folklorique, apolitique et à but non lucratif, et qu'elle agit sur le territoire entier de la Roumanie et la République de Moldavie.

Pour prouver la demande, on a versé au dossier les suivants documents: la liste des membres fondateurs, les statuts de l'association, le compte-rendu de constitution et le document d'autorisation issu de l'Inspectorat pour la Culture du Département de Neamț.

En vérifiant les actes versés au dossier, l'instance constate que ladite association a été légalement constituée, tout en observant les conditions prévues par le Décret-loi n° 21/1924 et le Décret n° 31/1954.





En tenant compte du fait que l'association remplit toutes les conditions légales de fonctionnement (le numéro de membres, le siège, les statuts, le fait qu'elle est autorisée par l'organe compétent), en vertu de l'art. 2, alinéas 2 et 3 du Décret-loi 21/1924 et les articles 28 et 31 de la Loi 31/1954, la demande sera déclarée recevable et on ordonnera son inscription.

**POUR CES MOTIFS
AU NOM DE LA LOI
D É C I D E:**

Déclare recevable la demande formulée par Alupului C., Brăescu Gh., Galinescu Teoctist, Rotaru Gh. et Lupu C-tin en tant que représentants de l'Association du Théâtre Folklorique de Roumanie et de la République de Moldavie, en vue de l'inscription de cette dernière.

Ordonne l'inscription de l'Association du Théâtre Folklorique de Roumanie et de la République de Moldavie, siégée à la municipalité de Piatra Neamț, 18 rue Ștefan cel Mare, département de Neamț.

Avec droit de recours dans un délai de 10 jours à compter de sa prononciation.

Prononcée dans la chambre du conseil, aujourd'hui le 18.05.1993.

LE PRÉSIDENT,

.....

LE JUGE,

.....

LE GREFFIER,

.....

[Cachet du Tribunal Civil de Piatra Neamț, le Ministère de la Justice, Roumanie]

red. NC
dact. PI
3 ex.
31.05.93

Je soussignée, Ecaterina TEODORESCU, traductrice autorisée par le Ministère de la Justice sous le numéro 5137/2001, certifie le fait que j'ai traduit la sentence civile numéro 32, conformément à l'original en langue roumaine que j'ai visé.

TRADUCTRICE,
Ecaterina TEODORESCU







ROMANIA
BIRoul NOTARILOR PUBLICI
MONTE GABRIELA (S.R.L.) ANDRIU AUREL JEAN SI ASOCIATI
C.F. 1909671753
Bucuresti, Bd. Regina Elisabeta nr. 30, Sector 5
Tel: 312.06.02; Fax: 312.06.03
RO4081024108V19759654100
ROMANIA - REPUBLICA MOLDOVA

ROUMANIE
BUREAU DU NOTAIRE

LÉGALISATION DE LA SIGNATURE DU TRADUCTEUR NUMÉRO: 10594

Année 2008 Mois 09, Jour 22
Notar Public

Je soussigné/e, _____, Notaire, en vertu de l'article 8 lettres e) et j) de la Loi numéro 36/1995, légalise par la présente la signature apposée ci-dessus par Ecaterina Teodorescu, traductrice autorisée, conformément au spécimen de signature apposé sur toutes les copies du document.

Honoraires du Notaire de 15 RON + TVA payés avec reçu numéro 1.

NOTAIRE,



Dosar nr.33/PJ/1993

JUDECATORIA PIATRA NEAMT
JUDETUL NEAMT

SENTINTA CIVILA NR.32

Camera de consiliu din 18.05.1993

Președinte Carmen Comaniță

Judecător Alexandru Zaharia

Procuror Mircea Serban

Grefier Elena Bontianu



Se examinează cererea de înscriere a Asociației Teatrului Folcloric din România și Republica Moldova.

La apelul făcut se prezintă reprezentantul asociației -
Procedura completă.

S-a făcut referatul oral al cauzei de grefier, după care nemaifiind de administrat alte probe se constată cauza în stare de judecată și se dă cuvântul în fond.

Reprezentantul asociației solicită admiterea cererii.

Procurorul arată că este de acord cu cererea de înscriere.

După deliberare:

I N S T A N T A

asupra cauzei civile de față:

Prin cererea înregistrată la această instanță sub nr.33/PJ/6.05.1993, Alupului C., Brăescu Gh., Galinescu Teoctist, Rotaru Gh. și Lupu Constantin, au solicitat înregistrarea Asociației Teatrului Folcloric din România și Republica Moldova, constituită în fapt la 16.04.1993.

În motivarea cererii, reprezentanții au arătat că asociația este culturală, folclorică, apolitică și nelucrativă și acționează pe întreg cuprinsul României și Republicii Moldova.

În dovedirea cererii s-a depus lista membrilor fondatori, statutul asociației, procesul-verbal de constituire și actul de avizare al Inspectoratului pentru Cultură al Județului Neamț.

Instanța, verificând actele depuse, constată că asociația a fost legal constituită, cu respectarea condițiilor prevăzute de Decretul-lege nr.21/1924 și de Decretul nr.31/1954.

Avându-se în vedere că asociația îndeplinește toate condițiile legale de funcționare (număr de membri, sediul, statutul, este autorizată de organul competent), în baza art.2, alin.2 și 3 din

- 2 -

Decretul-lege 21/1924 și art.28 și 31 din Legea 31/1954,
cererea va fi admisă și se va dispune înregistrarea.

PENTRU ACESTE MOTIVE,
IN NUMELE LEGII

H O T A R A S T E :

Admite cererea formulată de Alupului C., Brăescu Gh.,
Galinescu Teoctist, Rotaru Gh. și Lupu C-tin ca reprezentanți
ai Asociației Teatrului Folcloric din România și Republica
Moldova, pentru înregistrarea acesteia.

Dispune înregistrarea Asociației Teatrului Folcloric
din România și Republica Moldova, cu sediul în municipiul
Piatra Neamț, str. Stefan cel Mare nr.18, jud. Neamț.

Cu recurs în termen de 10 zile de la pronunțare.
Pronunțată în camera de consiliu, astăzi 18.05.1993.-

PRESEDINTE,

JUDECATOR,

GREFIER,



red. NC

dact.PI

3 ex.

31.05.93

sipo